RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 D 00949
Numéro SIREN : 322 009 705
Nom ou dénomination : GRAMOND & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2023 sous le numéro de dépôt 55502

GRAMOND & ASSOCIES
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 156.400 euros
Siège social : 66 rue de Monceau - 75008 Paris
322 009 705 RCS Paris
(la « Société »)

DECISIONS UNANIMES DU 2 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 2 janvier,

Les soussignés :

- Corinne Cousseau, demeurant 7 rue Saint Laurent à Paris (75010), propriétaire de 118 parts sociales ;

- Marion Depadt épouse Bels, demeurant 16 place du Marché à Neuilly sur Seine (92200), propriétaire de 118 parts sociales ;

- La société Gramond Participations (529 616 468 RCS Paris), représentée par son gérant, Xavier Gramond, propriétaire de 152.827 parts sociales ;

- Xavier Gramond, demeurant 8 rue Saint Philippe du Roule à Paris (75008), propriétaire de 709 parts sociales ;

- Marianne Grignard épouse Gardner, demeurant 91 rue Paul Vaillant Couturier à Levallois Perret (92300), propriétaire de 1.186 parts sociales ;

- David Levy, demeurant 106 rue Charles Laffitte à Neuilly sur Seine (92200), propriétaire de 970 parts sociales ;

- Jane Salmon-Fabiani, demeurant 54 rue des Martyrs à Paris (75009), propriétaire de 118 parts sociales ;

- Augustin Robert, demeurant 5 rue Faustin Hélie à Paris (75016) propriétaire de 118 parts sociales ;

- Macha Pascale Sokolow, demeurant 10 avenue de la République à Joinville le Pont (94340), propriétaire de 118 parts sociales ;

- Julie Raignault, demeurant 81 rue Nollet à Paris (75017), propriétaire de 118 parts sociales,

Seuls associés de la Société, représentant ensemble 100% du capital et des droits de vote, (ci-après ensemble les « Associés »)

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

- Par décisions unanimes du 1er septembre 2021, ils ont décidé d'une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant total de 155.456 € ;
- Par la même décision, ils ont renoncé à leur droit de céder une partie de leur parts sociales au profit de (i) la société Gramond Participations à hauteur de 152.710 parts sociales, (ii) Xavier Gramond à hauteur de 708 parts sociales, (iii) Marianne Grignard-Gardner à hauteur de 1.068 parts sociales et (iv) David Levy à hauteur de 970 parts sociales,
- Le procès-verbal des décisions unanimes du 1er septembre 2021 a été déposé auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Paris le 14 septembre 2021, ledit Greffe ayant délivré un certificat de non opposition des créanciers le 18 octobre 2021,
- Monsieur David Levy a informé les associés de sa volonté de ne céder que 852 parts lui appartenant dans la Société dans le cadre de la réduction de capital en lieu et place des 970 parts sociales initialement votées,
- Aucun autre associé ne souhaite céder tout ou partie de sa participation dans la Société.

CONFORMEMEMENT AUX DISPOSTIONS DE L'ARTICLE 17.1 DES STATUTS, ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- *Constatation de la réalisation de la réduction de capital décidée par les associés le 1er septembre 2021*
- *Modification corrélative des articles 6 à 8 des statuts,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

(Constatation de la réduction de capital et modification corrélative des statuts)

Les Associés,

Constatent que la Société procède, concomitamment aux présentes, au rachat de 155.338 parts sociales, comme suit :

- signature et remise par la société Gramond Participation d'un acte de cession de 152.710 parts sociales au profit de la Société et paiement par la Société du prix de cession correspondant, soit la somme de 152.710 € ;
- signature et remise par Marianne Grignard-Gardner d'un acte de cession de 1.068 parts sociales au profit de la Société et paiement par la Société du prix de cession correspondant, soit la somme de 1.068 € ;
- signature et remise par Xavier Gramond d'un acte de cession de 708 parts sociales au profit de la Société et paiement par la Société du prix de cession correspondant, soit la somme de 708 € ;
- signature et remise par David Levy d'un acte de cession de 852 parts sociales au profit de la Société et paiement par la Société du prix de cession correspondant, soit la somme de 852 € ;

Constatent que les parts sociales ainsi acquises sont immédiatement annulées,

Décident en conséquence de limiter la réduction de capital décidée le 1er septembre 2021 à un montant de 155.338 € en lieu et place de la réduction de 155.456 € initialement votée,

Constatent le caractère définitif de la réduction de capital ainsi décidée et la modification corrélative des articles 6 à 8 des statuts comme suit :

1) Le paragraphe suivant est inséré en fin d'article 6 des statuts :

« Aux termes de décisions unanimes du 1er septembre 2021, il a été décidé une réduction du capital social constatée par décision unanime des associés en date du 15 décembre 2021, portant ainsi le capital de 156.400 à 1.062 €. »

2) L'article 7 des statuts est modifié comme suit :

«ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de mille soixante-deux euros (1.062 €).

3) Suite à la réduction de capital susvisé et aux cessions de parts intervenues entre Monsieur David Levy, d'une part, et Mesdames Jane Salmon-Fabiani et Julie Raignault, d'autre part, l'article 8.1 des statuts est modifié comme suit :

8.1 Le capital social est divisé en mille soixante-deux parts sociales d'un euro (1€) chacune de valeur nominale, intégralement libérées de leur valeur nominale, attribuées et réparties ainsi qu'il suit :

Société de participations financières de profession libérale d'Avocats :

- GRAMOND PARTICIPATIONS — 117 parts sociales
 Cent dix-~~huit~~ parts

Associés exerçant leur activité au sein de la Société :

- Monsieur Xavier Gramond — 1 part sociale
 Une part
- Madame Marianne Grignard-Gardner — 118 parts sociales
 Cent dix-huit parts
- Madame Jane Salmon-Fabiani — 118 parts sociales
 Cent dix-huit parts
- Monsieur David Levy — 118 parts sociales
 Cent dix-huit parts
- Madame Julie Raignault — 118 parts sociales
 Cent dix-huit parts
- Madame Corinne Cousseau — 118 parts sociales

Cent dix-huit parts

- Madame Pascale Macha Sokolow — 118 parts sociales
 Cent dix-huit parts

- Madame Marion Depadt épouse Bels — 118 parts sociales
 Cent dix-huit parts

- Monsieur Augustin Robert — 118 parts sociales
 Cent dix-huit parts

DEUXIEME DECISION

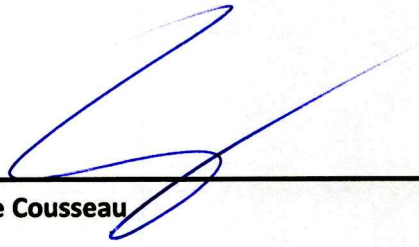
(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

Les Associés **confèrent** également tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

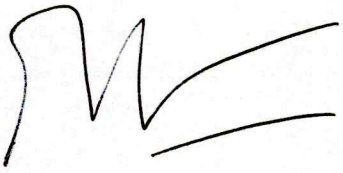
* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal par l'ensemble des associés.

[Signatures page suivante]



Corinne Cousseau



Marion Depadt-Bels



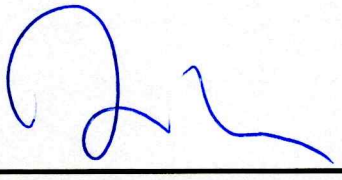
Gramond Participations
Par Xavier Gramond



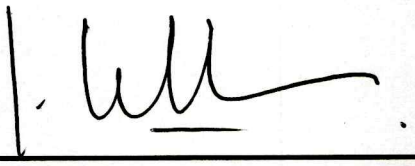
Xavier Gramond



Marianne Grignard-Gardner



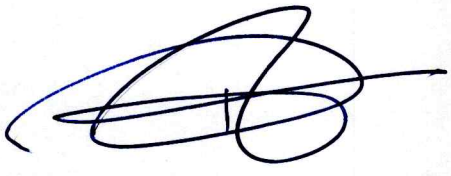
David Levy



Jane Salmon-Fabiani



Augustin Robert



Pascale Macha Sokolow



Julie Raignault



MAR MG